



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/51/901 16 mai 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session Points 8 et 97 a) de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : APPLICATION DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Lettre datée du 16 mai 1997, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Deuxième Commission

J'ai l'honneur de me référer au rapport du Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique, sur la première partie de sa dixième session (A/52/82). La section B de l'appendice II de ce rapport contient un projet de décision intitulé "Utilisation du Fonds bénévole spécial et du Fonds d'affectation spéciale" que le Comité intergouvernemental recommande à l'Assemblée générale d'adopter.

Compte tenu de l'importance de cette décision pour assurer la pleine participation des pays en développement touchés par la sécheresse et la désertification, en particulier les pays les moins avancés, à la première Conférence des Parties, qui doit se tenir à Rome du 29 septembre au 10 octobre 1997, je demande la réouverture du point 97 a) de l'ordre du jour de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, intitulé "Environnement et développement durable : application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement", de façon que l'Assemblée puisse se prononcer sur ce projet de décision le plus rapidement possible.

Le Président de la Deuxième Commission

(Signé) Arjan P. HAMBURGER
